



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 3 février 2021

Communiqué de presse

« Tester Alerter Protéger » le nouveau dispositif pour ralentir la progression de l'épidémie

Dans l'attente des effets progressifs de la campagne de vaccination, le contrôle et la surveillance de l'épidémie reposent sur la capacité à intervenir sur le terrain pour briser les chaînes de contamination et limiter ainsi la circulation virale.

C'est l'objet du nouveau dispositif « **Tester, Alerter, Protéger** » (T.A.P) mis en place le 3 février et qui consiste à :

- déployer des équipes mobiles en mesure d'aller vers les publics concernés et/ou isolés pour effectuer les tests.
- accompagner les personnes contaminées par la Covid-19 et les cas contacts vers l'isolement dès l'apparition des premiers symptômes et tout au long de la période requise à l'aide des cellules territoriales d'accompagnement à l'isolement (CTAI).

Le déploiement de nouvelles équipes mobiles : les médiateurs de lutte anti Covid

Ces équipes mobiles sont composées de « médiateurs de lutte anti Covid » formés pour intervenir dans le cadre d'opérations collectives de dépistage afin d'assurer des opérations de prélèvement, de renforcer la transmission des messages de prévention et de santé publique, d'identifier des sujets contact et d'initier les autres étapes de la stratégie TAP, notamment en matière d'accompagnement social et sanitaire des personnes positives ou contact.

La gestion de ce dispositif est confiée à l'Association Promotion Autonomie et Santé, l'APAS 82, qui œuvre dans le champ de l'action sanitaire et sociale dans le cadre d'une convention et d'un financement ARS.

Le déploiement de cette équipe sur le terrain sera effectué selon les priorités suivantes :

- **Priorité 1** : intervenir sur les situations de clusters ou à risque dès lors que la structure concernée ne peut intervenir en autonomie,
- **Priorité 2** : déployer des opérations de dépistage itinérantes partout dans le département, pour rapprocher l'offre de prélèvements des populations, notamment les plus éloignées,
- **Priorité 3** : apporter un soutien (exemple : aide à la saisie administrative/prélèvement...) aux opérations de dépistage d'envergure (Megadrive, Opérations communales, entreprises...)

Cette nouvelle équipe de médiateurs doit permettre de renforcer les capacités départementales. Elle est opérationnelle depuis le mercredi 3 février après deux jours de formation les 1^{er} et 2 février.

Les premières interventions de cette équipe sont programmées et débuteront progressivement au sein d'entreprises, d'administrations, d'associations voire d'établissements scolaires etc....

Les cellules territoriales d'accompagnement à l'isolement nouvelle formule

L'isolement des personnes contaminées par la Covid-19 et des cas contacts est au cœur de la stratégie renouvelée « Tester Alerter Protéger » (TAP). Elle suppose de revoir le processus d'accompagnement de ces personnes autour d'une logique de pédagogie, d'accompagnement et de service, pour faciliter l'isolement dès l'apparition des premiers symptômes et tout au long de la période requise.

Ce dispositif créé au printemps 2020 permettait aux personnes cas contacts ou infectées par la COVID19 d'avoir recours à un isolement, à leur demande. Il a finalement été peu sollicité, excepté pour les travailleurs saisonniers.

La nouvelle organisation prévoit lors de l'appel de la CPAM :

- la proposition systématique d'une visite à domicile par une infirmière libérale aux personnes contaminées par le virus (à J ou J+1) afin de tester les autres personnes vivant sous le même toit que le patient et prodiguer des conseils à l'isolement. L'infirmière peut ainsi réaliser un suivi médical des personnes symptomatiques et détecter d'éventuels besoins d'accompagnement matériel, voire social.
- La proposition systématique d'une offre d'accompagnement matérielle, sociale et psychologique aux personnes contaminées et aux personnes contact.

L'ensemble du dispositif est dorénavant géré par une plateforme départementale de coordination, confiée à l'association RELIENCE 82.

Une ligne téléphonique et une boîte mel dédiés sont ouvertes au sein de la plateforme 3 S :

Tél : 05 82 17 00 21

Boîte mel : ctai82@reliance82.fr

Ce dispositif a été mis en œuvre grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires :

APAS 82, ARS, CPAM, Pôle Emploi, Education nationale, CCI 82, DIRECCTE, MSA, RELIENCE 82, EMMAUS 82 , CPAM, LA CROIX ROUGE, CONSEIL DEPARTEMENTAL, DDCSPP.

Situation sanitaire dans le département :

En date du 2 février 2021, l'Agence Régionale de Santé a relevé des indicateurs élevés en matière d'incidence, pour toutes les classes d'âge, et des chiffres à la hausse pour ce qui concerne les hospitalisations.

Suivi des indicateurs Santé publique France – Période du 23 au 28 janvier 2021			
Taux d'incidence tous âges	> seuil d'alerte	65 ans et +	75 ans et +
200,3/100 000	50	321,3	484,9
Taux de positivité tous âges	> seuil d'attention		
6,70 %	5,00 %	10,30 %	12,20 %
Bulletin d'information COVID19 ARS – 2 février 2021			
70	Hospitalisations en cours		
13	Hospitalisation en réanimation		

La situation épidémique poursuit sa progression inquiétante. Le cap des 10,000 tests positifs a été franchi le 25 janvier 2021 et tous les indicateurs sont en progression.

Point sur la vaccination dans le département :

A ce jour, 7700 personnes ont été vaccinées en cumulé dans le Tarn-et-Garonne. Les injections de la 2ème dose ont débuté la semaine dernière dans les établissements de santé. Une dotation de 3600 vaccins sera livrée dans le département pour la semaine du 15 au 22 février, et permettra ainsi l'ouverture de nouvelles plages de vaccination, réparties dans les 6 centres de vaccination.

40 % d'entre elles seront dédiées à des primo-vaccinants.

Répartition des doses de vaccin par centre pour la deuxième quinzaine de février.

Centre de vaccination 82	SEMAINE DU 15/02			SEMAINE DU 22/2		
	Primo vaccination	Seconde vaccination	Total semaine 15/02	Primo vaccination	Seconde vaccination	Total semaine 22/2
MONTAUBAN	426	696	1122	510	612	1122
NEGREPELISSE	96	138	234	114	120	234
MOISSAC	306	300	606	276	330	606
CAUSSADE	138	300	438	198	240	438
BEAUMONT DE LOMAGNE	174	204	378	180	198	378
VALENCE D'AGEN	222	54	276	114	162	276

Pour rappel, la prise de rendez-vous doit s'effectuer exclusivement par le site internet [Sante.fr](https://sante.fr) ou par téléphone auprès de la plateforme régionale au 0 809 54 19 19, pour accéder à l'un des centres de vaccination listés en annexe. La prise de rendez-vous est une condition absolue d'accès au centre de vaccination.

Plus d'informations sur le site de la préfecture :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>